

Annexe II c

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Épreuves				Candidats				
				Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Formation profession- nelle continue (établisse- ments publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance		
Nature des épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée	
E1 - Français	U1	3	ponctuelle écrite	4 h	CCF 3 situations	ponctuelle écrite	4 h	
E2 - Anglais	U2	2	ponctuelle orale	20 min (+ 40 min de prépara- tion)	CCF 2 situations	ponctuelle orale	20 min (+ 40 min de prépara- tion)	
E3 - Mathématiques-sciences physiques appliquées								
E31 - Sous-épreuve : Mathématiques	U31	2	ponctuelle écrite	2 h	CCF 2 situations	ponctuelle écrite	2 h	
E32 - Sous-épreuve : Sciences physiques appliquées	U32	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	ponctuelle écrite	2 h	
E4 - Étude de préindustrialisation	U4	4	ponctuelle écrite	6 h	ponctuelle écrite	ponctuelle écrite	6 h	
E5 - Avant-projet et projet d'industrialisation								
E51 - Sous-épreuve : Conception de processus	U51	4	CCF 1 situation		CCF 1 situation	ponctuelle écrite et pratique	6 h	
E52 - Sous-épreuve : Présentation du projet de qualification de processus	U52	4	ponctuelle orale	40 min	CCF 1 situation	ponctuelle orale	40 min	
E6 - Réalisation et production								
E61 - Sous-épreuve : Lancement d'une production	U61	2	CCF 1 situation		CCF 1 situation	ponctuelle pratique	4 h	
E62 - Sous-épreuve : Traitement d'une affaire	U62	3	ponctuelle orale	30 min	CCF 1 situation	ponctuelle orale	30 min	
E63 - Sous-épreuve : Présentation du rapport de stage industriel	U63	3	ponctuelle orale	30 min	CCF 1 situation	ponctuelle orale	30 min	
Épreuve facultative de langue étrangère*	UF1		ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)	ponctuelle orale	ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)	

* Hors anglais (pour cette épreuve facultative, seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte).

A

nnexe III a

GRILLE HORAIRE DE LA FORMATION (1)

(formation initiale sous statut scolaire)

	Horaire de 1 ^{ère} année			Horaire de 2 ^{ème} année		
	Semaine	a + b + c (2)	Année (3)	Semaine	a + b + c (2)	Année (3)
1. Français	3	3+0+0	90	3(4)	3+0+0	108
2. Anglais	2	1+1+0	60	2	0+2+0	72
3. Mathématiques	3	2+1+0	90	2	1+1+0	72
4. Sciences physiques appliquées	2	0+0+2	60	2	0+0+2	72
5. Étude des produits et des outillages	6	2+0+4 (5)	180	6	2+0+4(5)	216
6. Industrialisation	6	2+0+4	180	6	2+0+4	216
7. Production	8	0+0+8	240	8	0+0+8	288
8. Gestion technique et économique d'une affaire	1	1(6)+0+0	30	2	0+0+2(7)	72
Total	31 h	11+2+18	930 h	31 h	8+3+20	1 116 h

(1) Les horaires ne tiennent pas compte des 8 semaines de stage en milieu professionnel.

(2) a : cours en division entière, b : travaux dirigés ou pratiques de laboratoire, c : travaux pratiques d'atelier.

(3) L'horaire annuel est donné à titre indicatif.

(4) En 2^{ème} année, au-delà des 3 heures hebdomadaires, un volume horaire de 36 HSE (équivalent à 1 HSA) est mis à disposition du professeur de français pour des interventions visant à la préparation de la soutenance du rapport de stage industriel (interventions prévues en petits groupes).

(5) Enseignement partagé par deux professeurs :

- un professeur de mécanique ou de génie mécanique construction (2 heures) ;
- un professeur de génie mécanique ou de génie mécanique productive (2 heures).

(6) Enseignement dispensé par un professeur d'économie-gestion.

(7) Enseignement partagé par deux professeurs :

- le professeur d'économie-gestion (1 heure) ;
- le professeur de génie mécanique chargé de l'enseignement 6. Industrialisation et/ou 7. Production (1 heure).

A **nnexe IV**

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES

BTS productique mécanique Créé par arrêté du 3 septembre 1997 Dernière session 2007		BTS industrialisation des produits mécaniques Créé par le présent arrêté Première session 2008	
Épreuves ou sous-épreuves	Unités	Épreuves ou sous-épreuves	Unités
Expression française	U1	Français	U1
Langue vivante étrangère	U2	Anglais	U2
Mathématiques	U31	Mathématiques	U31
Sciences physiques	U32	Sciences physiques appliquées	U32
Analyse et validation d'un outillage	U41	Étude de préindustrialisation	U4
Conception d'un outillage	U42		
Élaboration d'un processus d'usinage	U51	Conception de processus	U51
Préparation d'un mode opératoire de contrôle - Mise en place d'un suivi statistique de production	U52		
Organisation d'une production	U53	Traitement d'une affaire	U62
Présentation du rapport de stage industriel	U61	Présentation du rapport de stage industriel	U63
Présentation d'une production industrielle	U62	Présentation du projet de qualification de processus	U52
		Lancement d'une production	U61

Remarques :

- (1) Les candidats ayant choisi une langue vivante autre que l'anglais avant la session 2008, pourront conserver, pour l'épreuve U2, cette langue pendant 5 ans.
- (2) Un candidat bénéficiant d'une des unités U41 ou U42 de l'ancien diplôme, bénéficie de la dispense de l'épreuve E4 (unité U4) du nouveau diplôme.
- (3) Un candidat bénéficiant d'une des unités U51 ou U52 de l'ancien diplôme, bénéficie de la dispense de la sous-épreuve U51 du nouveau diplôme.
- (4) Un candidat bénéficiant de l'unité U62 de l'ancien diplôme, bénéficie de la dispense des sous-épreuves U52 et U61 du nouveau diplôme.
- (5) Ce tableau n'a de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice de certaines épreuves. En aucun cas il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuve.